



## Congés payés pour Noël

Par **croquettopiment**, le 19/10/2015 à 21:06

Bonjour,

Je suis apprentie en bac pro production graphique, en dernière année.

Je désire prendre 8 jours de congés payés pour la période du 21 au 31 décembre.

Cependant, mes employeurs me les refusent.

Je suis la seule graphiste de l'entreprise (donc pas de tuteur adapté).

Ces 8 jours sont les seuls que je peu avoir pour les fêtes étant donné que c'est les seuls ou je suis en entreprise.

De plus, mon conjoint et moi même possédons la même voiture personnelle (mon conjoint a une voiture de société)

Et pour cette période demandée, nous devons partir loin de chez nous. Si mes congés sont refusés, mon conjoint partira quand même sans moi (pas tellement le choix), cependant, je n'aurais pas de voiture pour aller travailler.

Quelles solutions puis je avoir?

Ils me refusent mes vacances car je suis la seule graphiste apprentie et que Noël est une période de bouclage de magazine....

Je suis dans une impasse, je ne sais que faire.

J'espère avoir été clair, si vous avez des solutions...

Par **janus2fr**, le 20/10/2015 à 07:39

Bonjour,

Malheureusement, il n'y a pas de solution. L'employeur a tout à fait le droit de refuser vos congés à ces dates, d'autant que c'est justifié par le travail et non simplement pour vous embêter.